

# **TOUGET**

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -    ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - PATRIMOINE
  - SERVITUDES

#### **2ème Partie :     PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -    TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

# PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Située à l'Est du département du Gers, la commune de Touget est constituée par un ensemble de collines à l'image de nombreuses communes gersoises.

D'une superficie de 1772 hectares, elle est limitrophe des communes de Sainte Marie, Mauvezin, Saint Orens, Sirac, Saint Germier et Escorneboeuf.

Commune du canton de Cologne, elle n'était dotée d'aucun document d'urbanisme.

La demande croissante en terrains constructibles enregistrée ces dernières années liée à une évolution croissante de l'Est Gersois a conduit la municipalité à opter pour l'élaboration d'une carte communale, document adapté aux orientations communales.

Principaux objectifs poursuivis par la municipalité lors de l'élaboration du document :

- augmentation maîtrisée de la population
- ouverture de terrains à la construction autour du bourg
- limitation du mitage
- projet de lotissement communal
- prise en compte de la loi sur l'eau
- préservation des espaces sensibles (secteurs submersibles)

## - DEMOGRAPHIE

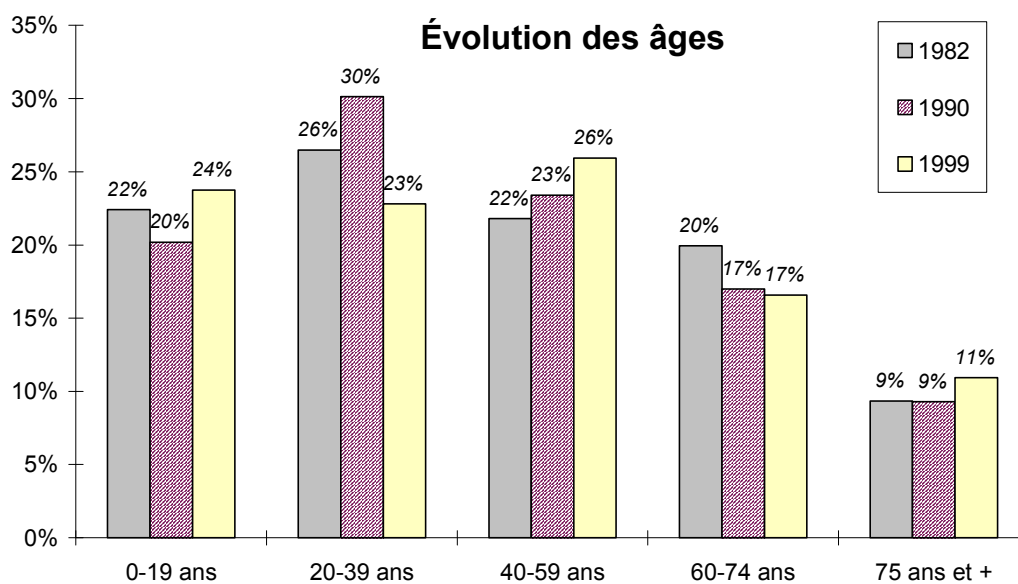
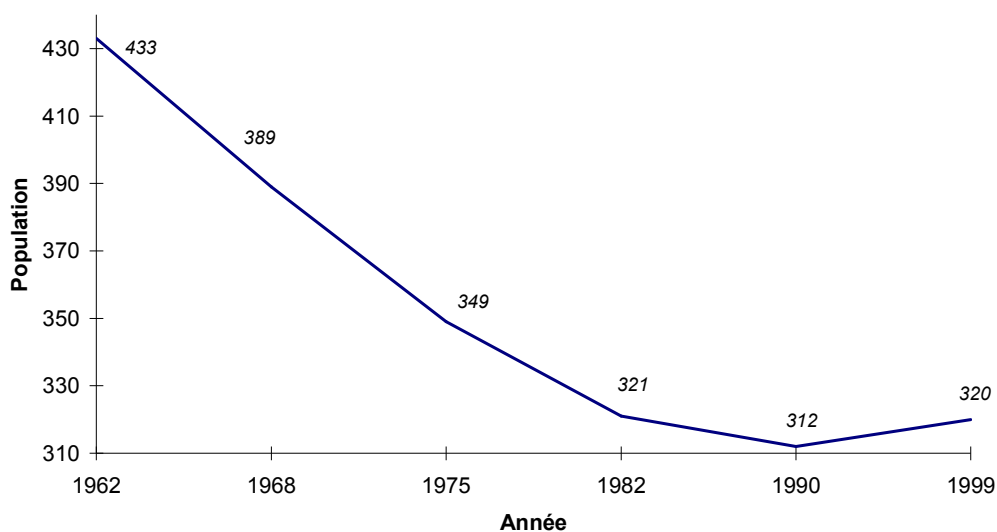
### Dynamique démographique :

Depuis 1936, la population de Touget n'a cessé de décroître.

De 1936 à 1990 on observe une baisse régulière et relativement importante, la population est passée de 540 habitants à 312.

L'évolution de la construction et l'influence de la métropole régionale Toulouse sur l'Est Gersois, a permis de stabiliser la population et d'entrevoir une légère reprise démographique.

### Évolution de la population

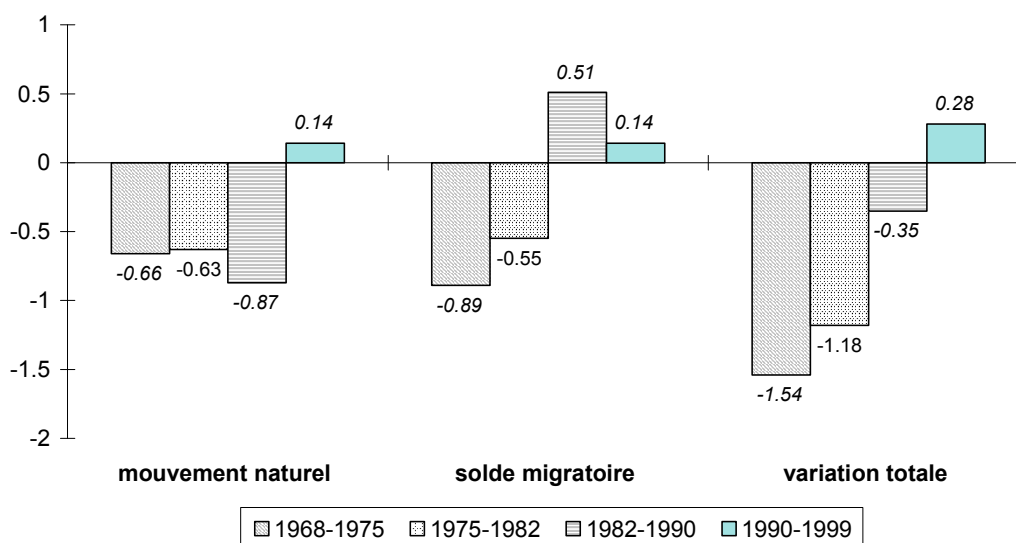


### Composition de la population :

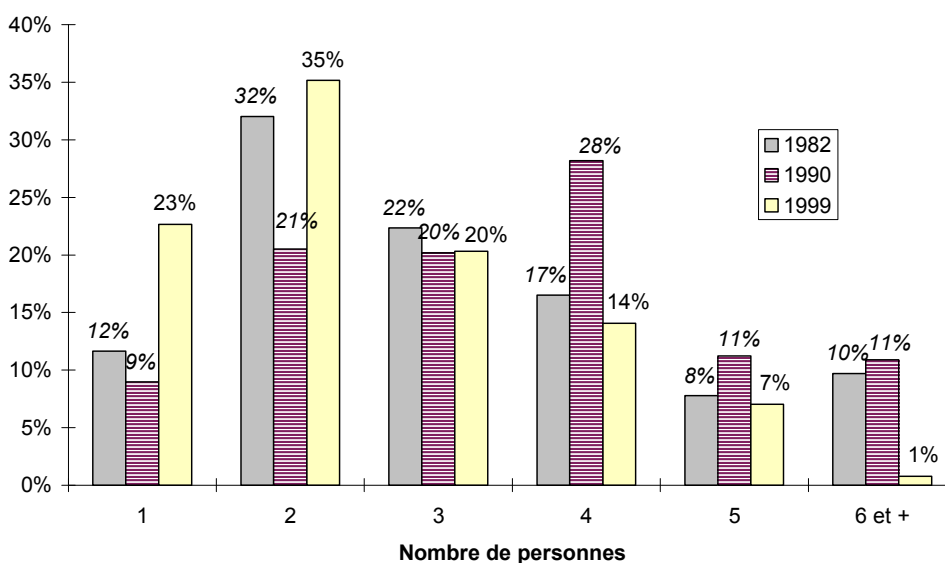
Le solde naturel est resté négatif jusqu'au dernier recensement. Le solde migratoire est quant à lui positif depuis deux recensement. La variation totale est devenue positive q'entre 1990 et 1999.

La taille des ménages diminue régulièrement, on peut noter une nette progression des couples et personnes seules au détriment des ménages plus importants.

### Taux de variation annuels de la population



### Composition des ménages



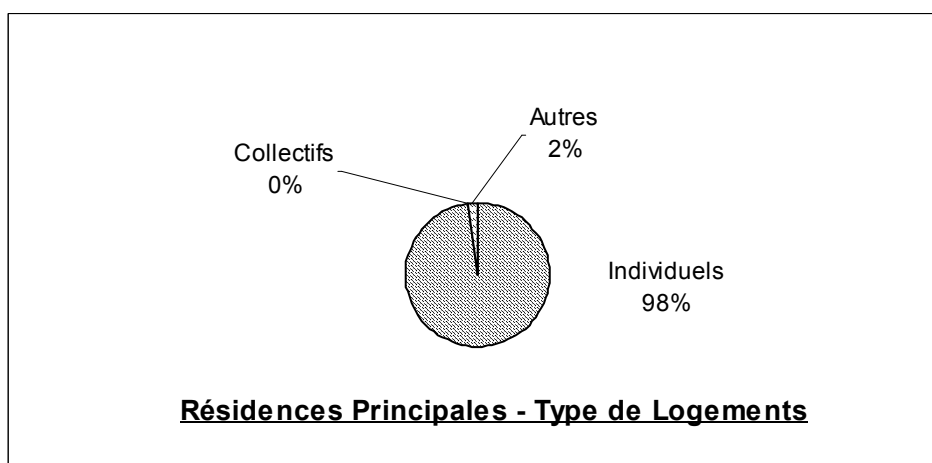
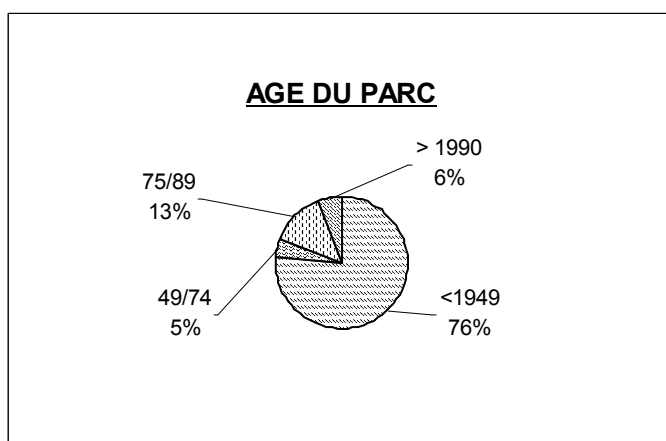
## - LOGEMENTS

### Dynamique de la construction :

Sur le long terme, on observe une régularité dans le rythme de la construction avec un à deux logements neufs par an. Sur les vingt dernières années, seules deux années ont vu plus de deux constructions. Toutefois les effets de la troisième couronne toulousaine commencent à se faire sentir avec une nette progression à partir de 2001.

On dénombre sur la commune un important parc de résidences secondaires avec 30 logements.

Au recensement de 1999, on trouvait 15 logements vacants sur le territoire communal.

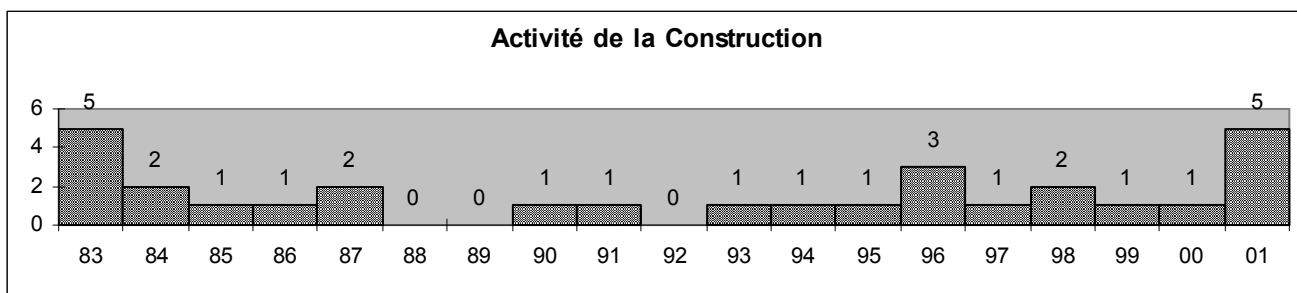
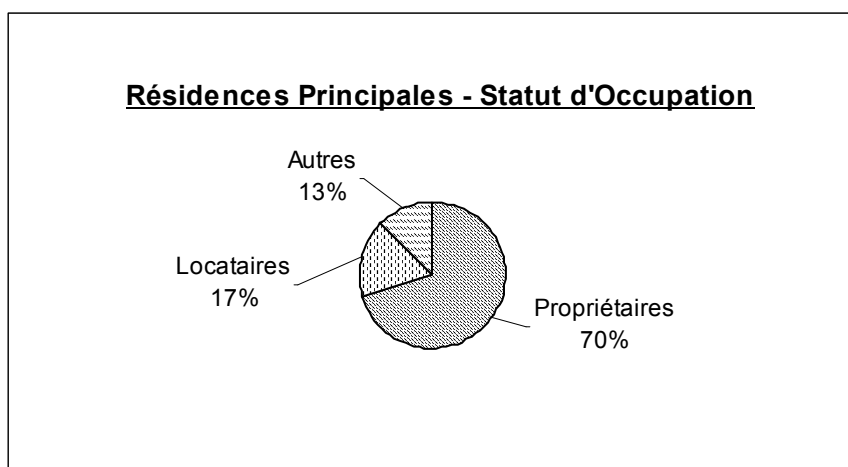


### Structure et état du parc

Dans un parc très ancien où près de 76 % des résidences ont été édifiées avant 1949, la résidence individuelle est le principal type de logement. On ne trouve aucun logement collectif.

On note cependant 17 % des résidences principales réservées à la location, 13 % sont occupées à titre gratuit.

La faiblesse de la construction ces dernières années se retrouve dans le parc de logements avec seulement 6 % du parc construit après 1990.



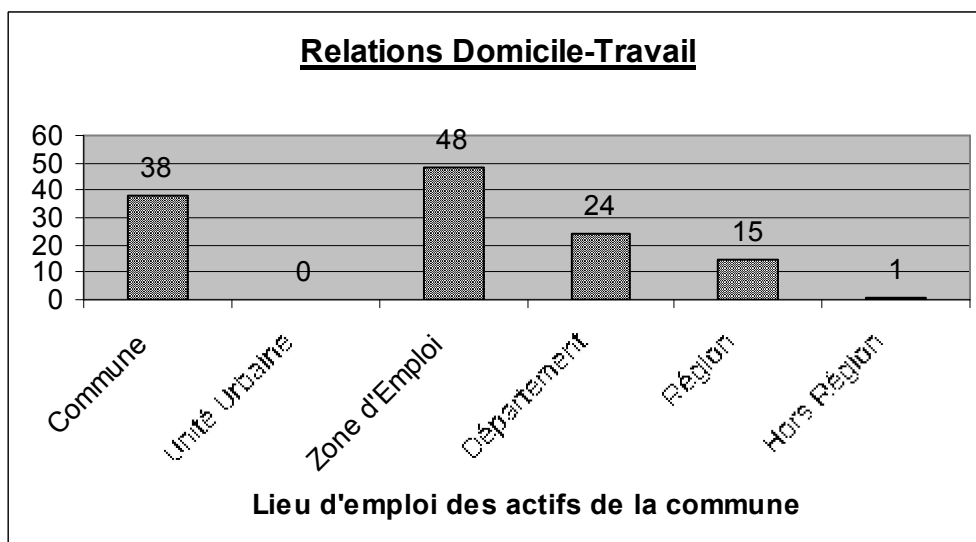
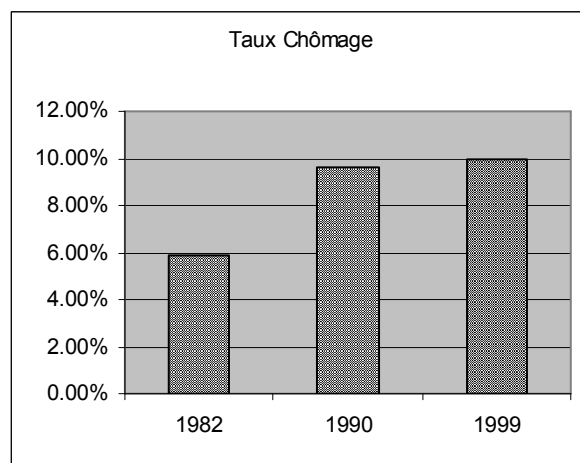
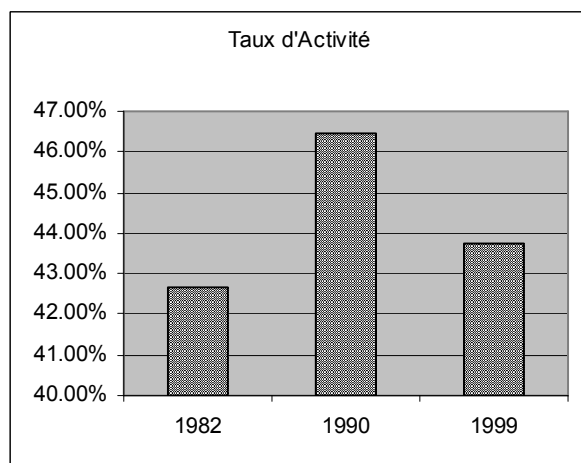
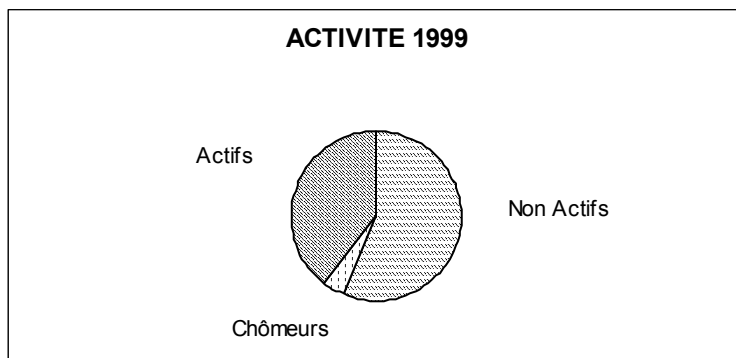
- ACTIVITES - EMPLOIS

La commune de Touget présente une population active relativement stable depuis 1982 autour de 140 personnes.

Le taux de chômage a légèrement augmenté pour se stabiliser vers 10%.

La commune propose 51 emplois sur site en 1999 alors qu'elle en offrait près de double en 1982 (90 emplois).

La population active est essentiellement occupée sur la zone d'emploi, seules 16 personnes travaillent hors département.



## **II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**

### **- MORPHOLOGIE DU SITE**

Située à l'Est du département du Gers, Touget est implantée dans la vallée de la Gimone.

Elle est coupée en deux grandes parties par une rivière au cours irrégulier "La Gimone", coulant du Sud vers le Nord et passant au pied du village. Un autre cours d'eau de moindre importance, la Marcaoué, coule de Sud vers le Nord et vient rejoindre la Gimone au pied du Bourg.

Les altitudes varient selon les lieux, passant de 131 m au Nord de la vallée de la Gimone à plus de 205 m au sommet des collines à l'Est. Le village est implanté à une altitude de 150mètres.

Le territoire communal est peu boisé et est principalement utilisé pour l'agriculture. Les boisements sont souvent localisés sur les versants les plus abrupts des collines.

On trouve également quelques lacs d'irrigation répartis sur tout le territoire.

Touget est desservie par la route départementale n° 120 qui relie au Sud Gimont et au Nord Cologne. Une autre route départementale, la RD 161, coupe le territoire du Nord Ouest vers Mauvezin au Sud Est vers l'Isle Jourdain.

Le bourg de Touget est implanté sur un piton au carrefour de ces 2 axes en dehors de la zone submersible.



## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

L'habitat est essentiellement regroupé autour du bourg, ancien village fortifié dominant le confluent de la Gimone et de la Marcaoué.

Le développement urbain de ces dernières années s'est essentiellement assuré le long de la route départementale n°120 en entrée de ville.

Un hameau s'est constitué sur l'autre axe routier important la route de Gimont en linéaire.

### b) Les grandes végétations

Elles sont peu importantes, on trouve quelques bois en vallée de la Gimone et sur les fortes pentes des coteaux Nord.

On note la présence de quelques masses boisées à l'Ouest.

### c) Les ripisylves

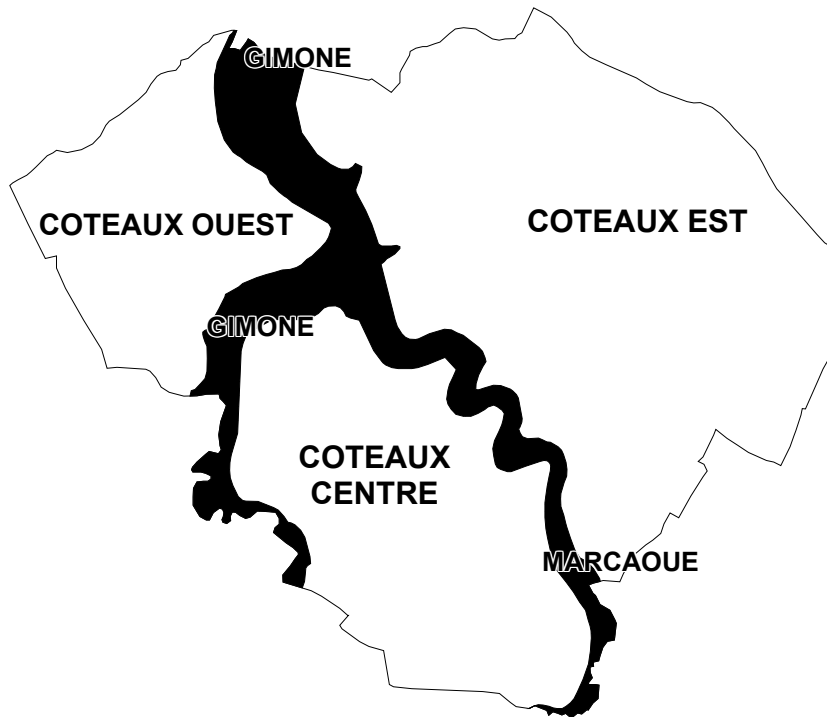
Elles sont en accompagnement des rivières, la Gimone et la Marcaoué.

### d) Les cultures

Le territoire est réservé à l'agriculture : polyculture, céréales et pâturages. Les grands espaces agricoles se retrouvent sur la rive droite de la Gimone, côté Est.

### **III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

#### **- LES SYSTEMES PAYSAGERS**



#### **1 - La vallée de la Marcaoué**

Relativement étroite, la vallée de la Marcaoué serpente au pied des coteaux Est. Située au centre du territoire communal, elle vient rejoindre la Gimone au bas du village.

#### **2 - La vallée de la Gimone**

Vallée plus importante, elle s'ouvre vers l'Ouest sur les pentes douces des coteaux. Elle passe au pied du bourg et est implantée en partie Nord entre la RD 161 et la RD 207. La zone submersible de la Gimone occupe largement cette vallée qui constitue une coulée verte dans le territoire.

#### **3 – Les coteaux Ouest**

Ils occupent l'extrémité Ouest du territoire au-delà de la vallée de la Gimone. Coteaux aux pentes douces, ils sont en partie recouverts d'une végétation sous forme de bois de plus ou moins grande importance.

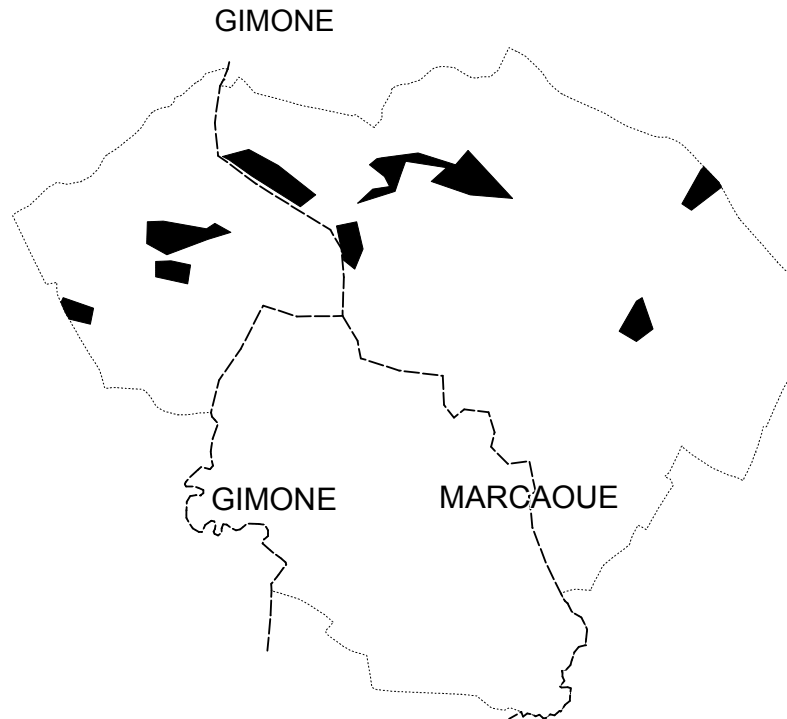
#### **4 – Les coteaux Centre**

Situés entre les deux vallées (Gimone et Marcaoué), ils sont peu pentus et sont essentiellement réservés à l'agriculture. On note peu de végétation.

#### **5 - Les coteaux Est**

Plus pentus que le reste du territoire, on y retrouve les points hauts de la commune. Ils sont généralement peu boisés, sauf en limite de la Gimone ou les fortes pentes sont recouvertes de végétation.

## - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES – LES BOIS



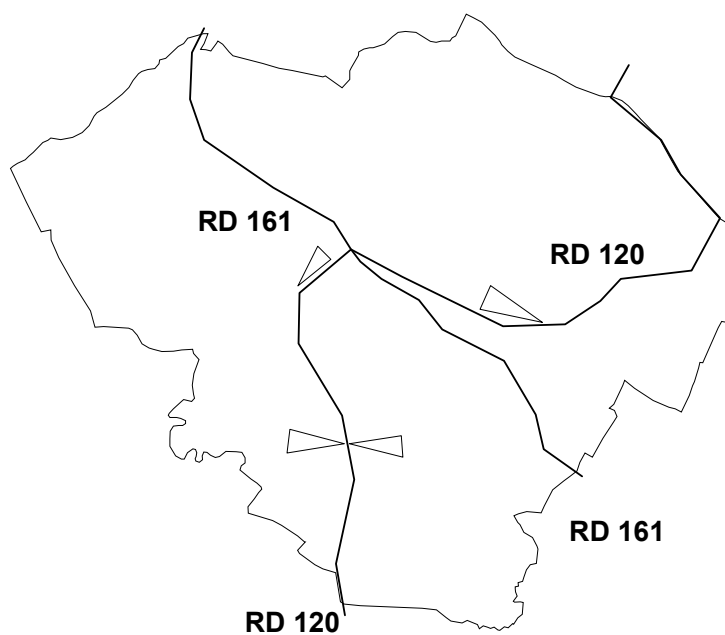
La Marcaoué et la Gimone qui coulent du Sud vers le Nord recueillent de part et d'autre de petits ruisseaux qui drainent les coteaux environnants. Ces deux rivières présentent un champ d'inondation plus ou moins important. Elles se rejoignent au centre du territoire en contrebas du bourg.

Le bourg, est implanté sur un piton qui domine les vallées de la Gimone et de la Marcaoué en dehors des zones submersibles des deux rivières.

Les masses boisées sont peu présentes sur le territoire. Elles se retrouvent essentiellement au Nord de la commune de part et d'autre de la Gimone.

On trouve également quelques lacs collinaires à vocation agricole.

## - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



### - Voiries

Deux axes principaux desservent le village:

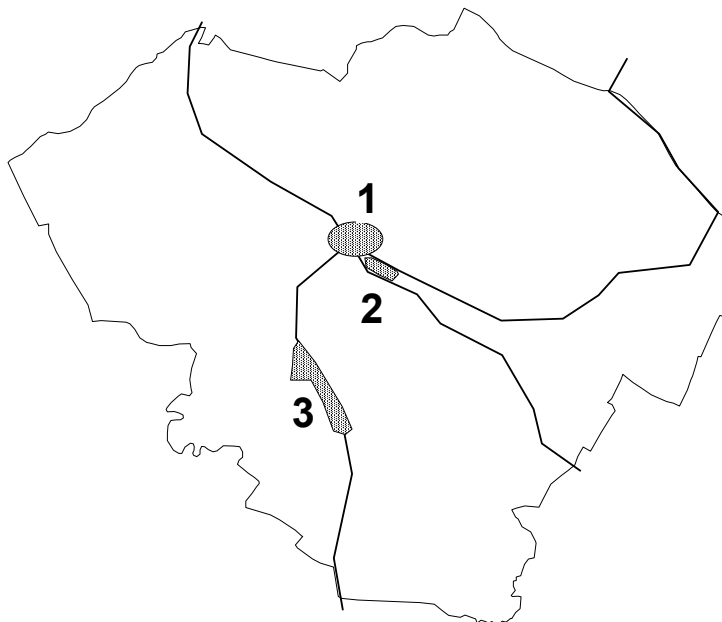
- la RD 120 qui vient du Sud de Gimont jusqu'au bourg et qui repart à l'Est vers Cologne
- la RD 161 qui vient de Mauvezin à l'Ouest vers l'Isle-jourdain à l'Est.

### - Points de vue

Ils sont principalement offerts par les voies de crête sur les coteaux Est.

La RD 120 entre les deux vallées, présente une large vision vers le bourg.

## - LE SYSTEME URBAIN



1 – le village fortifié originel est implanté sur un piton au dessus du confluent des deux vallées. Il est bien délimité par son chemin de ronde.

2 – les extensions plus récentes se sont développées sur les terrains situés entre les deux routes départementales à l'Est du bourg. Ce développement s'effectue de façon organisée par la réalisation de lotissements communaux.

3 – une urbanisation plus diffuse s'est développée le long de la route départementale n° 120 vers Gimont. L'urbanisation s'étale de part et d'autre de cet axe et multiplie les accès sur cette route fréquentée.

## **- PATRIMOINE**

Ancien village fortifié, il domine le confluent de la Gimone et de la Marcaoué. On trouve au centre du bourg une halle portant sur 16 poteaux.

On trouve également sur la commune plusieurs moulins et pigeonniers.

## **SERVITUDES**

**PT2** Télécommunications, centres émission réception obstacles  
Faisceau hertzien Auch-Embats CCT 031.22.002 à Bellegarde Sainte Marie CCT 031.22.015

**T7** Servitudes aériennes en dehors des zones de dégagement (installations particulières)

## **Contraintes**

**Risques naturels** Risques naturels inondations: la Gimone  
La Marcaoué

## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



1 – zone submersible de la Gimone

2 – zone submersible de la Marcaoué

3 – route départementale n° 120 (urbanisation linéaire et accès)

4 – terrains à fortes pentes

## - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Le Bourg	Cette zone reprend le centre historique et les extensions à l'Est où sont implantés les lotissements communaux. Cette zone offre peu de possibilités de construction, seuls les terrains offerts par le nouveau lotissement soit 9 lots sont disponibles. Les réseaux sont en place, le réseau d'eau vient d'être renforcé pour le lotissement par une canalisation de diamètre 125. La zone du village sera limitée autour du chemin de ronde, les terrains au Nord peu accessibles et à fortes pentes seront maintenus en zone naturelle.
ZC 2 Au moulin d'Arrout	Secteur situé au Sud du bourg où sont implantées plusieurs constructions ainsi que le terrain de sports. Elle sera limitée à proximité des zones submersibles des deux rivières. Cette zone pourra se densifier et ainsi conforter l'urbanisation engagée par les lotissements communaux. Le réseau électrique devra être renforcé pour la desserte de toute la zone, le réseau d'eau est en place.
ZC 2 Au Pigeonnier	Ce sont les terrains situés en continuité du bourg ancien à proximité des lotissements. Ils assureront le développement de Touget en recentrant la construction aux abords du village. Le réseau d'eau vient d'être renforcé jusqu'au lotissement, une extension sera nécessaire, le réseau électrique devra lui être renforcé. Cet espace permettra d'assurer l'extension de la commune pour plusieurs années.
ZC 2 A Labarthe	C'est une zone d'habitat diffus qui s'est développée le long de la route départementale n°120 vers Gimont. Cette urbanisation linéaire devra être stoppée, en conséquence la zone sera délimitée par les constructions existantes. Le renforcement se fera par la construction des "dents creuses" et par le développement en épaisseur sans toutefois augmenter les accès sur la RD. Un renforcement électrique sera nécessaire pour certains terrains. L'assainissement s'effectuera par filières individuelles.
ZN i La Gimone La Marcaoué	Une zone naturelle inondable est délimitée dans le champ d'épandage des crues de la Gimone et de la Marcaoué. Aucune construction nouvelle n'y sera admise
ZN	C'est le reste du territoire qui est essentiellement agricole. Peu de constructions y sont admises afin de maintenir cet espace naturel



**- TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES DE CONSTRUCTIONS**

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en hectares</b>	<b>Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations</b>
ZC 1	Le Bourg	8.11	9
ZC 2	Au moulin d'Arrout	8.20	10
ZC 2	Au Pigeonnier	10.75	30
ZC 2	A Labarthe	16.64	22
ZN i	La Gimone La Marcaoué	234.69	/
ZN	le reste du territoire	1493.61	/

ZC 1	TOTAL	8.11	9
ZC 2	TOTAL	35.59	62
ZN	TOTAL	1728.30	/

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

#### Habitat

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée à proximité du centre ancien et en dehors de la zone inondable de la Gimone et de la Marcaoué. Elle permettra aux nouveaux habitants de participer à la vie du centre.

Un autre secteur viendra renforcer un hameau existant : A Labarthe, zone qui s'est développée en bordure de la RD 120.

Aucune autre zone n'a été définie afin de limiter le mitage et de maintenir les espaces agricoles.

#### Voirie :

La commune a voulu limiter le développement linéaire en densifiant autour du centre.

La municipalité souhaite maîtriser son développement en projetant la création de lotissements.

La zone à l'Est devra faire l'objet d'aménagements d'ensembles pour assurer un développement cohérent.

#### Assainissement :

L'urbanisation maîtrisée autour du bourg va permettre le raccordement des différentes zones au réseau eaux usées.

Un schéma d'assainissement définit les filières pour l'assainissement individuel.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

### Patrimoine :

Le développement autour du centre ancien a été maintenu au Sud et à l'Est pour poursuivre l'urbanisation engagée. La construction au Nord et à l'Ouest a été stoppée pour maintenir cet espace naturel.

L'aménagement des zones autour du bourg fait l'objet de projets d'ensembles (lotissements communaux,...)

### Environnement et Paysages :

La construction a été concentrée autour des lieux de vie et des hameaux existants.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine environnement.

Le développement à l'entrée Est du bourg sera poursuivi par la municipalité par la création d'un lotissement.

Des zones de protection ont été définies autour des rivières de la Gimone et de la Lauze. Elles préservent d'une urbanisation en secteur submersible et maintiennent une coulée verte sur la commune.

Les coteaux boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.